RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 50435
Numéro SIREN : 439 634 775
Nom ou dénomination : BENNEVILLE RESSOURCES FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2019 sous le numéro de dépôt 10236

Greffe du tribunal de commerce de COMPIEGNE

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/10236

Type d'acte : Décision(s) de l'actionnaire unique
Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : BENNEVILLE RESSOURCES FINANCES

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 439 634 775

N° gestion : 2001 B 50435

Copie certifiée conforme
NR / 17/10/2019 16:00:02
N° de dépôt - 2019/10236 / 439634775

Copie certifiée conforme
NR/17/10/2019.16:00:02
N° de dépôt : 2019/10236 / 43963477

DÉPOSÉ LE
17 OCT. 2019
Tribunal de Commerce de Compiègne
N° 10236

EXTRAIT

L'AN DEUX MIL DIX NEUF
Le Jeudi Vingt Juin à Onze Heures Trente,

Monsieur Bernard RENET, demeurant à VILLERS SAINT FRAMBOURG – Rue Colin- n°3.

Spécialement mandaté à l'effet des présentes pour représenter la société **FIRCO,** Société par Actions Simplifiée, dont le siège est à Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.487.

Actionnaire unique de la Société par Actions Simplifiée dénommée ***BENNEVILLE RESSOURCES FINANCES – Par abréviation B.R.F***, au capital de 2.000.000 €, dont le siège est à VILLERS SAINT FRAMBOURG – 60810 - Rue Colin, n° 3, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIEGNE, sous le numéro 439 634 775.

Fait préalablement aux décisions sociales, objet des présentes, l'exposé suivant :

EXPOSE

En sa qualité de président de la société, Madame Linda BLAIZOT a établi le bilan et les comptes de l'exercice clos le ***31 Décembre 2018*** et le rapport de gestion concernant ledit exercice.

De son côté, la société BLOCKORBAN, Commissaire aux comptes, a régulièrement établi ses rapports concernant ***l'exercice 2018*** :

- Le rapport sur les comptes de l'exercice
- Et le rapport sur les conventions réglementées.

Tous ces documents demeureront annexés au présent procès verbal.

ASSISTE EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur Bruno ORBAN

Représentant la société de Commissaire aux comptes BLOCKORBAN,

Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué en date du 24 Mai 2019.

EST EGALEMENT PRESENT

Monsieur Eric VANDEPORTAL,

Représentant le cabinet DSC,

Expert comptable de la société

PRESIDENCE DE LA SEANCE

Monsieur Bernard RENET préside la réunion.

Monsieur RENET assume les fonctions de secrétaire de séance.

DEPOT DE PIECES ET DOCUMENTS DIVERS

Monsieur le Président met à la disposition des participants à la réunion les documents suivants :

1. Une copie de la lettre de convocation adressée à la société FIRCO,
2. Un exemplaire des statuts,
3. Une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
4. La procuration de la société FIRCO au profit de Monsieur Bernard RENET,

5. Le rapport du Président à l'Assemblée.
6. Le rapport du Conseil de Surveillance.
7. Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
8. Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
9. Et le texte des décisions soumises au vote de l'actionnaire unique.

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Monsieur Bernard RENET, ès-qualité, a pris les décisions suivantes ayant pour objet :

1. Présentation du rapport de gestion concernant l'exercice clos le ***31 Décembre 2018*** et présentation du bilan et des comptes se rapportant audit exercice.
2. Approbation du bilan et des comptes se rapportant audit exercice
3. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.
4. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées.
5. Présentation du rapport du Conseil de Surveillance.
6. Quitus au Président et Commissaire aux Comptes.
7. Affectation des résultats.
8. Questions diverses.

PREMIERE DECISION
Approbation des Comptes - Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes

DEUXIEME DECISION
Affectation des résultats

TROISIEME DECISION
Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

QUATRIEME DECISION
Absence de distribution de dividende

CINQUIEME DECISION
Suppression du commissariat aux comptes

L'actionnaire unique constate que le mandat des commissaires aux comptes est arrivé à expiration avec l'approbation des comptes de l'exercice 2018, c'est-à-dire :

- La société BLOCKORBAN, en qualité de commissaire aux comptes titulaire
- Et Monsieur Xavier SOHIER en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

L'actionnaire unique décide de ne pas pourvoir à leur remplacement, en

Copie certifiée conforme
NR / 17/10/2019 16:00:02
N° de dépôt - 2019/10236 / 439634775

Copie certifiée conforme
NR / 17/10/2019 16:00:02
N° de dépôt - 2019/10236 / 439634775

l'application des dispositions légales (loi PACTE).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Midi.

PROCES-VERBAL

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Bernard RENET, en sa qualité de représentant de la société FIRCO, Actionnaire Unique.



Pour copie certifiée conforme délivrée le 17/10/2019



